



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture

Secrétariat Général
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du Contrôle Budgétaire et des Dotations de l'Etat
Affaire suivie par Evelyse Cassinat
Tél. : 05 45 97 61 92
evelyse.cassinat@charente.gouv.fr

Angoulême , le **01 JUIN 2017**

Le Préfet de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les Maires des communes

Objet : Dotation de solidarité rurale de la dotation globale de fonctionnement pour l'exercice 2017

P.I. : 1 fiche de notification

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, la notification de la dotation de solidarité rurale de la dotation globale de fonctionnement attribuée à votre commune pour l'exercice 2017.

Pour votre complète information, je vous précise que la circulaire relative aux modalités de répartition de cette dotation sera prochainement mise en ligne sur le site internet de la Préfecture, et accessible sur votre espace « collectivités ».

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision d'attribution peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, selon les modalités suivantes :

- soit un recours administratif (recours gracieux devant l'autorité qui a pris la décision ou recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Les services de la Préfecture restent bien entendu à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions qui vous paraîtront utiles en la matière.

Le Préfet,

Bon : m

Pierre N'GAHANE



FICHE DE NOTIFICATION
DE DSR AU TITRE DE L'ANNEE 2017

16024 AUSSAC-VADALLE		DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	
Arrondissement	3		
Population DGF	553		
Superficie en hectare	1 761		
Commune située en zone de montagne	NON		
Commune insulaire	NON		
Commune située en ZRR	NON		
Population DGF plafonnée	553	FRACTION BOURG-CENTRE	
Potentiel financier par habitant	796,509946		
Effort fiscal	1,294308	- Montant de la commune éligible	
Potentiel financier de la strate	698,030107	- Montant de la garantie de sortie	
Potentiel financier - 10 000	834,183957	- Montant global réparti	
		FRACTION PEREQUATION	
Potentiel financier par habitant de la strate	698,030107	- Part PFi (avant garantie CN)	2 747
Potentiel financier par hectare	250,124929	- Part VOIRIE (avant garantie CN)	4 238
Potentiel financier par hectare - 10 000	566,923549	- Part ENFANTS (avant garantie CN)	2 567
Population 3 à 16 ans	79	- Part PFi / hectare (avant garantie CN)	2 355
Longueur de voirie en mètre	15 894	- Montant global réparti (après garantie CN)	11 878
		FRACTION CIBLE	
Potentiel financier par habitant de la strate	698,030107	- Rang DSR Cible	
Potentiel financier par hectare	250,124929	- Part PFi	
Potentiel financier par hectare - 10 000	566,923549	- Part VOIRIE	
Population 3 à 16 ans	79	- Part ENFANTS	
Longueur de voirie en mètre	15 894	- Part PFi / hectare (PFis)	
		- Montant global réparti	
		DSR TOTALE en EUROS	11 878

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R.421-5 DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS LE DELAI DE 2 MOIS COURANT A COMPTER DE LA NOTIFICATION DE CELLE-CI.